

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-  
CAPITALE

**Monsieur Fr. TIMMERMANS, Premier  
attaché, Fonctionnaire délégué**

A.A.T.L.. – Direction l'Urbanisme  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. :07/PFU/404963  
D.M.S. :ED/2322-0004/23/2011-282PU  
N/réf. : GM/FRT3.2/s.516  
Annexes : demande de complément d'information

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : FOREST. Parc Duden. Installation d'une station d'épuration pour le local des jardiniers  
(anciennes écuries). Demande de complément d'information  
(Dossier traité par C. Defosse à la D.U. / E. Demelenne à la D.M.S.)

En votre courrier du 01/03/2011, réceptionné le 06/03/2011, vous avez, dans le cadre du permis unique, demandé à la Commission royale des Monuments et des Sites d'émettre un avis conforme sur le dossier relatif à l'objet susmentionné.

Après examen du dossier en sa séance du 7 mars 2009, la Commission n'a pu se prononcer définitivement dans l'état actuel du dossier. Elle souhaiterait être mieux renseignée sur certaines options du projet afin de pouvoir émettre son avis conforme en pleine connaissance de cause.

En vertu des dispositions de l'article 177, § 2 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat), la Commission a donc adressé au maître d'œuvre, par lettre recommandée, une demande de complément d'information dont vous trouverez copie en annexe.

Dans le respect des délais prescrits par le Cobat, ce complément devra être examiné par l'Assemblée de la Commission au plus tard en sa séance du 23 mai 2011. L'avis conforme qui sera émis à cette occasion vous sera communiqué dans ces-mêmes délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos salutations très distinguées.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : M. E. DEMELENNE